

La finalité de l'Union Cépière Robert Monnier, UCRM, est d'accompagner les personnes vers l'autonomie de vie, l'apprentissage de la liberté, la responsabilité dans le respect mutuel.

Pour ce faire, elle poursuit plusieurs objectifs.

- Favoriser l'insertion sociale et professionnelle de personnes en situation difficile : exclus économiques, réfugiés, immigrés, personnes en situation de handicap.
- Construire des réponses adaptées en matière de logement, de santé, d'entrée, de retour ou de maintien dans la vie active de tous les types de public.
- Participer à la lutte contre les discriminations et l'exclusion sociale en lien avec les situations qu'elle rencontre.

Les bénévoles coopèrent sur des activités et des champs complémentaires à ceux des professionnels, au service des publics accueillis avec une volonté partagée de s'investir dans un projet solidaire, en respectant les règles de confidentialité à l'intérieur et à l'extérieur de l'Association.

Engagements de l'Association

- Accueillir et considérer la personne bénévole comme un acteur participant à la mise en œuvre du projet associatif.
- Informer le bénévole :
 - o sur l'Association, ses objectifs, son fonctionnement,
 - o sur la mission qu'il est amené à exercer,
 - o sur les consignes de sécurité des personnes et des biens.
- Lui confier une activité qui répond à un besoin et qui lui convienne.
- Lui assurer une formation adéquate, ainsi son accompagnement par un référent salarié.
- Lui fournir des moyens pour l'accomplissement de sa tâche.
- L'aider à s'insérer au sein de l'équipe de professionnels.
- Le couvrir par une assurance adéquate dans le cadre de ses activités dans l'Association.
- Respecter les dispositions légales et réglementaires relatives à la protection des données à caractère personnel et définies dans le Règlement Général sur la Protection des Données du 27 avril 2016 (cf. annexe).

Engagements du bénévole

- Accepter les valeurs de l'UCRM, se conformer à ses objectifs et ses règles de fonctionnement.
- Assurer une activité sur une durée définie avec l'Association, qui comprend une période d'observation pendant laquelle l'une ou l'autre des parties peut se désengager.
- Faire avec sérieux et régularité l'activité choisie en respectant les règles de confidentialité, dans un esprit de compréhension mutuelle avec les autres bénévoles et les salariés.
- Rendre compte de son activité au salarié référent.
- Suivre régulièrement les actions d'information et de formation proposées.
- Accepter la collecte et le traitement des données à caractère personnel.

Signatures

J.P. Cremer,
Président de l'UCRM

nom, prénom,
Bénévole

Annexe

Protection des données à caractère personnel

Dans le cadre de la coopération entre l'UCRL et les bénévoles, l'Association collecte des données à caractère personnel concernant les bénévoles intervenants. Ces données font l'objet d'un traitement automatisé dont la finalité repose sur le suivi de leur activité.

Les données concernées, recueillies au moment de l'engagement du bénévole et mises à jour régulièrement, sont essentiellement les noms, les prénoms, les numéros de téléphone, les adresses personnelles et / ou professionnelles, les adresses mail et les dates de naissance.

Ces données sont hébergées exclusivement sur le territoire français, au 28 rue de l'Aiguette, au 15 chemin de la Fronde et au 108 route d'Espagne, 31100 Toulouse.

L'UCRM est en mesure d'assurer aux bénévoles que toutes les précautions sont mises en œuvre pour préserver la sécurité et la confidentialité des données à caractère personnel, et notamment empêcher qu'elles soient déformées, endommagées, ou que des tiers non autorisés y aient accès.

Ces mesures sont les suivantes :

- ✚ mesures de sécurité physique d'accès aux locaux et dispositifs de veille ;
- ✚ mesures d'identification et politique de mots de passe des équipements informatiques et de téléphonie mobile ;
- ✚ système de gestion des habilitations des fichiers informatisés.

La plus grande attention est accordée à la protection et à la sécurisation de ces données : elles sont exclusivement utilisées pour la finalité ci-dessus énoncée et l'UCRM s'engage à ne pas en faire usage à des fins commerciales, à ne jamais les céder à quiconque et à respecter le droit de consultation, de rectification et de suppression.

Ce droit peut s'exercer de la façon suivante :

- ✚ pour toute demande de consultation, de modification ou de suppression relative à leurs données, les bénévoles de l'Association peuvent adresser un courriel au Délégué à la Protection des Données, Claude Guillevic : c.guillevic@ucrm.fr.

Les données sont conservées pendant 5 ans à la fin de la mission du bénévole.